

Un armorial du Pays d'Enhaut

Autor(en): **Kohler, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero**

Band (Jahr): **24 (1910)**

Heft 4

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-746488>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Diese nämlich Tinkturen befinden sich im Polzeibuche von Delsberg vom Jahre 1705¹ und z. B. auch auf dem monumentalen Kalender des Bistums Basel von 1779. Das Organisationsreglement von Delsberg bestimmte in Art. 19²: «Les Armoiries de la Ville consistant en six montagnes d'argent dans un champ de gueules surmontées d'une crosse d'argent, soutenus par deux sauvages sont maintenues et seront conservées». Im Vertrage über die Güterausscheidung der Stadt von 1872 behielt die Bürgergemeinde das alte Wappen bei, während die Einwohnergemeinde, Municipalité, statt sechs weissen sechs goldene Berge wählte. Die Veränderung der weissen Berge in grüne ist offenbar im 19. Jahrhundert entstanden. Das auf solche Weise geänderte Wappen findet sich auf der Wappenscheibe des Regierungsratssaales und an der Fassade des Rathauses in Bern; es bezeichnet hier aber nicht die Stadt, sondern das Amt Delsberg, so dass es gegenüber den andern genannten Formen wohl seine Berechtigung hat.

Für denjenigen, der etwa glaubt, grüne Berge auf rot widerspreche dem Grundsatz, nicht Farbe auf Farbe zu setzen, ist zu bemerken, dass sich schon in der Zürcher Wappenrolle eine Anzahl Beispiele für diese Tinkturen finden.

Un armorial du Pays d'Enhaut.

Par André Kohler.

Nous avons eu entre les mains un vieux cahier provenant des collections de M. A. Favrod-Coune à Château d'Oex et contenant les armoiries des familles du Pays d'Enhaut. Comme la plupart de ces armoiries étaient inédites je les ai recopiées afin de les publier ici. Ce cahier doit remonter aux dernières années du XVIII^e siècle, car dans une des dernières pages j'ai trouvé la mention: «Livre d'armoiries de diverses familles du canton de Berne»; d'un autre côté il renferme une copie d'une pièce de vers écrits en 1786. Ce cahier ne contient pas de texte, mais seulement des armoiries dessinées à la plume et assez maladroitement coloriées. Trouvant trop long de les relever je les ai simplement blasonnées. Pour faciliter les recherches je les donne ici par ordre alphabétique.

Le Pays d'Enhaut avec ses villages de Château d'Oex, Rossinières et Rougemont faisait autrefois partie de l'ancien comté de Gruyère; après le démembrement de celui-ci, il fut incorporé à la République de Berne; enfin, depuis 1803, il fait partie du Canton de Vaud dont il forme un des 19 districts.

Depuis la Réforme la différence de religion séparait cette contrée de la Gruyère son débouché naturel, la différence de langue mettait un obstacle aux relations entre elle et le Gessenay; enfin, depuis qu'elle est rattachée au Canton de Vaud, elle s'en trouve éloignée par la configuration naturelle du pays: pour

¹ Actes de la société d'émulation.

² Laut gefl. Mitteilung des Herrn Daucourt.

toutes ces causes les habitants de ce coin de pays ont toujours eu une vie très à part et ont gardé beaucoup d'anciennes traditions.

* * *

Baux porte une sorte de coupé d'or et de gueules dont la ligne de démarcation à la forme d'un chevron ployé très ouvert; sur le premier trois fleurs de lys d'azur, et sur le second une tête de maure de sable, tortillée d'argent.

Bazin porte: d'azur à la colonne d'argent accompagnée en chef de trois étoiles d'or rangées en fasce, à la bordure d'argent.

Beausire porte: d'argent à un serpent en pal au naturel accosté de deux fleurs de gueules boutonnées d'or, tigées et feuillées de sinople, trois étoiles d'or en chef.

Berdoz porte: tiercé en fasce, au 1 de — à l'aigle de —, au 2 d'argent maçonné de sable, au 3 palé de 10 pièces d'argent et d'azur.

Bertholet porte: coupé au 1 d'or à l'aigle de sable couronné de gueules, au 2 d'azur à 2 pals d'or chargé d'une barre d'argent chargée d'un château à deux tours de gueules.

Bigler (voir armorial bernois).

Bussey (inachevé et incompréhensible).

Combaz porte: coupé d'or et de gueules au bras mouvant du flanc sénestre et tenant une lance au fanion d'azur, accostée vers la pointe de deux étoiles d'or.

Cottier porte: de gueules à un bélier contourné et saillant d'argent, sur une montagne de sinople, accompagné d'une étoile d'or au canton dextre du chef.

Curchod (comme l'ex-libris).¹

Des Coullages porte: de gueules à la fleur de lys d'or.

Dubuis porte: de gueules à un arbre au naturel (buis?).

Ducret porte: d'azur à un arbre au naturel sur un mont de sinople, accosté à dextre de deux croisettes d'argent et à sénestre de deux billettes du même et accompagné en chef de deux étoiles d'or.

Du Praz porte: écartelé au 1 et 4 de sinople à l'étoile à six rais d'or et au 2 et 3 de gueules, en abîme une tête de maure de sable tortillée d'argent; au chef d'or chargé d'une aigle de sable. Devise: Le soleil de justice est ma force.

Favres porte: d'argent à un pal de gueules chargé d'un pal d'azur à 2 fleurs de lys d'argent, une en chef et une en pointe, sur le tout un lion passant d'argent.

Favres porte: taillé de gueules au lion contourné passant d'argent, et d'or à la fleur de lys de gueules surmontée d'un fer à cheval de sable.

Favrod porte: de gueules à l'ours de sable issant d'une pleine d'or.

Favrod Deffellens porte: taillé d'or à l'ours issant de sable, et de gueules. Sous cette armoirie se trouve la note suivante: «Favrod Deffellens, descendants

¹ Voir cet ex-libris publié dans les *Archives héraldiques* 1910 p. 149.

de Jean Favrod Deffellens de Corbières. Anobli par Frederich Roi des Romains, duc d'Autriche, de Stirie, de Carinthie et Carniole, Comte du Tirol; l'an 1442, le 14^e Jour du mois d'octobre».

Gétaz porte: d'argent à la porte de — surmontée à dextre d'une grue issante de — et sommée à senestre d'une tourelle surmontée d'une étoile de —, le tout mouvant d'une terrasse barrée de gueules et d'argent de 6 pièces.

Granger porte: coupé d'argent à 4 fleurs de lys de gueules posées 1, 2, 1 et d'azur à 4 croisettes d'or posées 1, 2, 1.

Henchoz «vieilles armoiries de Henchoz» porte: de — à l'encrier de — dans lequel plonge une plume de —.

Henchoz (armes inachevées).

Isoz porte: d'azur à l'ancre avec son trabs d'argent accostée de deux oiseaux essorants et affrontés d'argent, celui de dextre au-dessus de trois croissants posés 2 et 1 et d'une étoile d'or, celui de senestre au-dessus de 3 étoiles posées 2 et 1 et d'un croissant d'or. Toutes ces pièces sont posées entre le trabs et les bras de l'ancre.

Jolliet porte: coupé au 1 d'azur à trois colonnes d'argent et au 2 tranché de gueules et d'or a une sorte de 8 posé en barre sur le tout.

Jordan porte: d'azur etc. (voir armorial bernois).

Marmillod porte: d'azur au sautoir aisé d'argent chargé de 2 branches feuillées en sautoir terminées par 4 roses d'or et accompagné en chef et en pointe d'un triangle d'or. Sous ces armoiries et sous celles des Bazin se trouve la mention: «Vieilles armoiries reconnues au siècle de 1600».

Marmillod porte: coupé, au 1 palé de gueules et d'argent de 6 pièces chargé d'une fleur de lys de l'un à l'autre, au 2 d'azur au lion passant d'argent. Au-dessous l'inscription: «données à Milan en 1760».

Martin porte: tiercé en fasce au 1^{er} d'or à l'aigle de sable couronnée d'argent, au 2^e d'argent à une sorte de lie ou pilon très court de — accosté de deux étoiles de —, au 3^e d'argent à trois barres d'azur.

Ces armes sont imprimées à l'aide d'un bois et suivie de la note: «armoiries tirées de Milan» (voir p. 165 des Archives 1910).

Massard I. porte: d'or à un arbre au naturel sur un mont, et accosté de deux étoiles de gueules.

Massard II. porte: coupé d'or à l'aigle couronnée de sable et d'azur (ou d'argent?) à une plante (massette) issant d'un mont et accostée de deux étoiles. Avec la note: «données à Milan».

Morier porte: d'azur à un arbre au naturel avec fruits blancs (mûrier?) sur un mont de sinople.

Odon porte: de gueules à la fasce vivrée d'argent chargée d'un O, au chef d'azur portant une tête de profil d'argent accostée de 2 étoiles à six rais d'or.

Pilet porte: coupé au 1 d'argent au lion passant d'or armé d'un sabre d'argent, accompagné en chef d'une étoile d'or, au 2^e d'azur à deux barres d'or; sur le tout une sorte de pilon court comme dans les armes des Martin, mais sans poignées, de couleur fer.

- Puenzieu* porte: d'azur à 3 étoiles d'argent posées 1 et 2 et en pointe une fasce alésée du même.
- Ramel* porte: d'azur à la colombe d'argent becquée et membrée de gueules tenant en son bec un rameau au naturel, et posée sur un mont de sinople; un soleil d'or mouvant du canton sénestre du chef.
- Rittner* I. porte: coupé d'argent et de gueules au lion de l'un à l'autre.
- Rittner* II. «Porte Champ de gueule au Cavalier d'argent à la Rondelle d'azur chargée d'une croix patriarcale d'or. Gueule représente la vertu . . . etc. Armes données à Genève par Jean Héberlé, Arpenteur, Rue de la Rotisserie n° 97» (voir p. 165 des Archives 1910).
- Roch* porte: d'azur a une tour donjonnée (roc) sommée d'un homme habillé de gueules sonnante d'un cor d'or.
- Rod* porte: de gueules à un trèfle d'or tige et feuillé du même, accompagné de deux étoiles du même en chef.
- Rosat* porte: d'azur au château à 2 tours d'argent, à la porte de sable d'où sort un animal (cheval?) de —; le tout posé sur une terrasse de sinople et accompagné en chef d'une étoile de gueules. Avec la note: «tirées de Milan».
- Saugy* porte: de gueules à un soc de charrue d'argent accosté de deux étoiles d'or et surmonté d'une fleur de lys d'argent, un mont de sinople mouvant de la pointe.
- Tiller* porte: de sable à la bande d'or. Avec la note: «Pour le château 1785».
- Turrian* porte: d'azur à un rencontre de cerf d'or.

Zwei Familienwappen in ihrer Bedeutung für lokal- geschichtliche Forschung.

Von Carl Stichler.

(Hiezu Tafel XVIII).

Welche entscheidende Bedeutung unter Umständen das Vorhandensein alter Wappen in lokalhistorischen und damit vielleicht eng verbundenen familien-
geschichtlichen Fragen erlangen kann, lehrt wieder ein interessantes und über-
zeugendes Beispiel.

Vor einiger Zeit handelte es sich darum, am Neumarkt in Zürich das Haus
sicher festzustellen, in dem vor 300 Jahren der Wundarzt, Palästina-
reisende und Freidenker Hans Jakob Ammann vier Jahrzehnte hindurch als
Besitzer weilte und welches noch geraume Zeit danach im Besitze seiner
Nachkommen sich befand. Die Feststellung des betreffenden Hauses war
mit besonderen Schwierigkeiten verbunden. Sogenannte Hauspapiere,
d. h. alte Kaufbriefe und ähnliche urkundliche Beweisstücke fehlten
gänzlich. Und obendrein erwiesen sich die Angaben in den alten
städtischen Rödeln, Quartierlisten, Bevölkerungstabellen etc.